

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION MUNICIPALE

Acceptation de sous-traitance pour la réalisation de la signalisation verticale et horizontale des Boulevards Jean Jaurès

Le Maire,

Décision Municipale
DC-2025-003

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le Code Général des Impôts notamment le 2 nonies de son article 283, supprimant le paiement de la TVA par le prestataire du contrat de sous-traitance,
Vu les pièces constitutives de l'accord-cadre n°135-2020-005,
Vu la délibération n°2017-07-05 prise en séance du 3 juillet 2017 relative à la désignation du maître d'œuvre pour l'aménagement et la rénovation du centre-bourg suite à l'accord cadre n°135-003-2017,
Vu la délibération N°2023-10/12-108 en date du 10 décembre 2023 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 4° du CGCT ;
Vu le formulaire DC4 portant déclaration de sous-traitance de NAUDIN ET FILS signé le 21/03/2025 par le titulaire du lot 1, NAUDIN et Fils, pris dans le cadre du bon de commande n°5 (phase 3 dite Boulevard Jean Jaurès), pour un montant de 16 536 € HT ;
Vu l'accord émis par le maître d'œuvre, le Cabinet ARRAGON, en date du 14 Février 2025.

DECIDE

Article 1 : D'accepter la sous-traitance relative au lot 1 de l'accord-cadre n°135-2020-005 relatif à « l'aménagement du centre-bourg boulevards et places d'entrées »,

Article 2 : Le mandataire du groupement du lot 1, NAUDIN et Fils, demande le paiement direct du sous-traitant suivant :
MOZERR SIGNAL-10 Chemin des Caminolles-31120 PORTET SUR GARONNE
Pour un montant hors taxes de 16 536 € concernant la réalisation de la signalisation verticale et horizontale des Boulevards Jean Jaurès.

Article 3 : La présente décision et la déclaration de sous-traitance seront transmises au représentant de l'Etat et adressée au comptable public de la collectivité

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une information aux élus lors du prochain conseil municipal et sera publiée sur le site internet de la collectivité.

Fait à Cazères, le 21 Mars 2025

Le Maire,
Raymond DEFIS

Notifié le :
Signature :

